Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-17_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Services Techniques

Objet : Marché de travaux – Projet de rénovation du Palais des congrès Louison Bobet - Avenants

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-17_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 16 février 2026

Délibération n°17/2026

Service référent : Services Techniques

Objet : Marché de travaux – Projet de rénovation du Palais des congrès Louison Bobet - Avenants

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint au Maire chargé des finances, de la commande publique et du mécénat

Exposé :

Dans le cadre du projet de rénovation du palais des congrès Louison Bobet, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux lors de sa séance du 31 juillet 2024.

Des modifications techniques et des prestations supplémentaires sont détaillées ci-après, nécessitant leur formalisation par voie d'avenants :

Lot / Titulaire	Montant initial (HT)	N° et montant de l'avenant (HT)	Exposé
3 (charpente) - SCOB	384'905,24 €	N°2 : 3'512,00 €	Modifications de structure bois (porte arrière-scène)
8 (cloisons sèches) – LE MOUILLEC	127'709,39 €	N°2 : 12'739,45€	Reprises des surfaces existantes placo ou plâtre Adaptations faux-plafonds et cloisons acoustiques
10.1 (menuiseries intérieures) - PLASSART	438'580,72 €	N°4 : - 19'544,34€	Suppression de prestations (rideaux, vaisselier…) pour optimisation Modification isolation laines de roche (épaisseurs et surfaces)
15 (CVC Plomberie sanitaire) - IDAX	678'000 €	N°3 : 34'000 €	Renforcement de la protection à l'air salin des équipements en toiture Ajout d'un groupe froid pour la salle polyvalente (augmentation de la capacité) Suppression de prestations (accessoires sanitaires pour achat en direct)
16 (électricité CFo - CFa) – EIFFAGE	299'500,00 €	N°3 : 43'000 €	Ajustements des appareillages et des alimentations Ajustements des dispositions de contrôle d'accès, photovoltaïques et sous-comptages
17.1 (Serrurerie Machinerie Equipement) – 3D MAUSSION	158'925,40 €	N°1 : 4'992 €	Modification pont aluminium en peinture noire

Le coût total des marchés de travaux s'élève à 6'254'980 € HT, y compris un pourcentage d'avenants global et cumulé de 7,4% ; soit un cout total opération de 8 110 792 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ou tout autre adjoint par délégation.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-17_2026-DE

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché de travaux initial,

Vu l'exposé ci-avant ;

Considérant la décision de la Commission d'appel d'offres du 9 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants présentés dans l'exposé ci-dessus et à signer tout document afférent à son exécution.

DIT que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire,

DIT que la présente délibération sera transmise aux services techniques pour exécution et la Direction des Finances et de la Commande Publique.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 19 février 2026

Le Maire

Patrick LE ROUX

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2026
Classification actes :

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-17_2026-DE